

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
77 Rue Albert de Mun
BP 274 - 44616 ST NAZAIRE Cedex
gtr.saint.nazaire@wanadoo.fr
TEL: 0240225232 - FAX: 0240667360

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SARL ETABLISSEMENTS LACOSTE
37 bd de la Libération
44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

Dépôt effectué par :

SELARL SOCIETE A.C.D.P.
11 bd Voltaire
Bp 87
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 488 302 464

<40180/2006B00120>

Pièces déposées le 27/06/2007

Numéro : 2701941

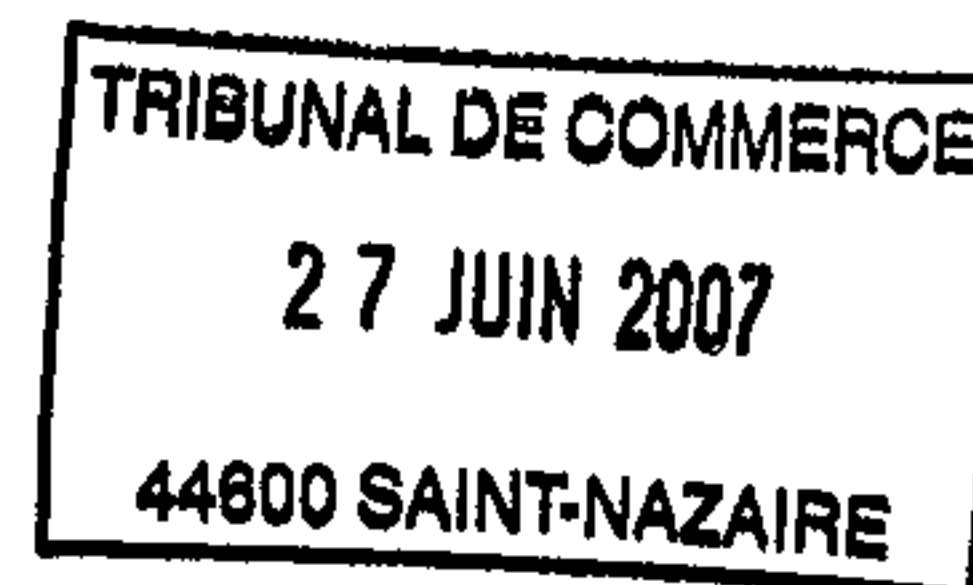
Procès-verbal d'Assemblée du 01/06/2007
- Nomination de Co-gérant
M. LACOSTE Benoit

REFERENCE TARIFAIRE: articles R 743-140 et suivants du Code de Commerce.

Le Greffier,



[Signature]



ETABLISSEMENTS LACOSTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 37, Boulevard de la Libération
44360 SAINT-ETIENNE DE MONTLUC
488302464 RCS SAINT-NAZAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2007

L'an 2007,
Le 1^{ER} JUIN,

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les associés de la société ETABLISSEMENTS LACOSTE, sarl au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à ST ETIENNE DE MONTLUC (Loire Atlantique) 37 Bd de la Libération, inscrite au RCS de SAINT NAZAIRE sous le n° 488 302 464, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Anne Marie LACOSTE, propriétaire de 304 parts sociales
- Monsieur Philippe LACOSTE, propriétaire de 304 parts sociales
- Monsieur Benoît LACOSTE, propriétaire de 192 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe LACOSTE, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

B.L. PL AL

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de nommer **Monsieur Benoît LACOSTE**, demeurant 17, chemin de la Grimaudière 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC, en qualité de co-gérant de la société, à compter de ce jour, et pour une durée illimitée.

Monsieur Benoît LACOSTE, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benoît LACOSTE, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

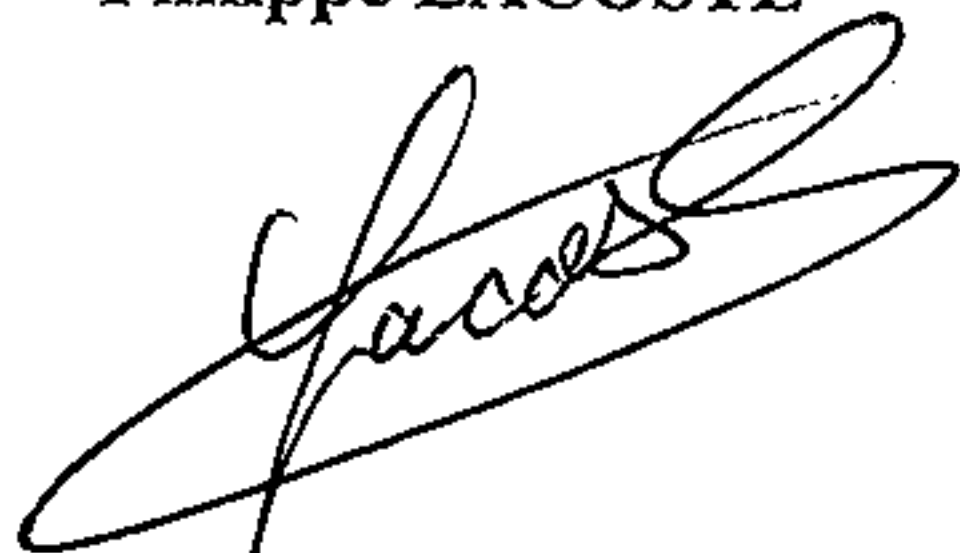
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Philippe LACOSTE



Anne Marie LACOSTE



Benoît LACOSTE



Signatures
associés BL PL AL